

respondu qu'à la visite il assista audict synode mais que estant asses esloigné de nous il n'entendit pas ladicte ordonnance n'ayant satisfaict à icelle pour en estre ignorant jusques à présent et partant luy avons enjoinct d'user par cy après d'un purificatoire scavoir d'un linge bien blanc qu'il tiendra sur ledict calice pour le nettoyer et de temps en temps le fera blanchir et recevra la dicte seconde ablution suyvant nostre ordonnance synodale. »

Cette ordonnance est très importante parce qu'elle fixe l'époque où cet usage devint général dans notre diocèse, car dans certains ordres religieux il l'était déjà dès le XIII<sup>e</sup> siècle (1).

Le procès-verbal de cette première église visitée mentionne déjà les dégâts faits par les Huguenots sur le crucifix qui a été abattu et des images brisées. A Dessines, la nef est découverte en plusieurs endroits. A Chassieu, les vitres sont rompues, les hirondelles font leur nid autour du grand autel. A Villette, le clocher et toute la nef sont tellement ruinés et découverts que si celle-ci n'est bientôt réparée, elle tombera en ruines. A Anthon, toute l'église est entièrement découverte et les murailles presque abattues y pleuvant dessus.

A Mons, il n'y a que le chœur de fait, la coquille est toute découverte et sans la voûte, la pluie y tombant de tous côtés; le curé apporte avec soi un autel portatif. A Janneyrias, le Saint-Sacrement a été pris et enlevé aux derniers troubles par ceux de la religion prétendue réformée; il n'y a aucun lieu propre à reposer le Saint-Ciboire.

---

(1) Voir la notice de M. l'abbé Crosnier dans le *Bulletin monumental de la Société française d'archéologie* (2<sup>e</sup> série, tome V<sup>e</sup>. — 15<sup>e</sup> vol. de la collection). Paris 1849. N<sup>o</sup> 1. page 55.